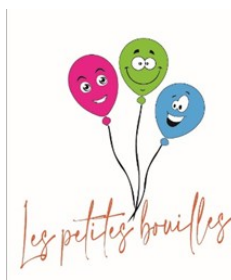


Infos pratiques « Stages »

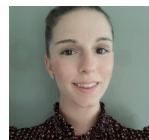
- L'asbl accueille en stage les **enfants** âgés de **2,5 ans à 12 ans** ;
- Les **activités** proposées sont ludiques, familiales et créatives. Elles ont lieu **de 9h à 16h** ;
- Un **accueil** est organisé dès **7h30** et jusqu'à **17h30** ;
- Le **nombre** de participants est **limité** au nombre d'accueillant(e)s présent(e)s pour les encadrer ;
- La réduction 2e enfant n'est valable que pour un 2e enfant villersois d'une même famille ;
- **L'inscription auprès de la Coordinatrice Centre de vacances** ne sera **effective qu'après** réception du bulletin d'inscription et du paiement sur le compte de l'asbl BE41-001-46 17 716-10. Un **e-mail ou un sms de confirmation** vous sera envoyé **afin de valider votre inscription** ; Inscription en ligne testée en 2026-2027
- Le **paiement intégral** est **obligatoire à l'inscription** pour pouvoir participer au stage.
La place réservée est automatiquement perdue si l'asbl ne reçoit pas le paiement intégral dans les délais fixés.
Remboursement uniquement après réception d'un certificat médical ;
- **Toute inscription non annulée 3 semaines à l'avance sera facturée** ;
- Le non-respect des conditions d'inscriptions (âge, montant, paiement...) donnera lieu à l'annulation de celle-ci ;
- **Prévoir pique-nique et collations saines** ;
- **Toute inscription vaut acceptation de la participation de son (ses) enfant(s) aux activités extérieures programmées.**



Renseignements et inscriptions

Les petites Bouilles asbl
Rue de Huy, 2
4530 Villers-le-Bouillet
www.lespetitesbouilles.net

Maude Baumanns
Aide administrative
Coordinatrice Centre de vacances



Mardi, mercredi, jeudi matin
Téléphone : 085/25.50.75
Gsm : 0478/64.60.55
extrascolaire.vlb@skynet.be

Caroline Legrand
Responsable du projet d'accueil, de la gestion administrative, financière et du personnel
Lundi, jeudi, vendredi matin
Téléphone : 085/25.50.75
Gsm : 0476/88.35.30
lespetitesbouilles4530@gmail.com



Hélène Fastré
Présidente
Gsm : 0474/69.85.14
helene.fastre@villers-le-bouillet.be



Sophie Devillers
Vice-Présidente
Gsm : 0495/917.357
sophie.devillers@proximus.be



Programme des activités 2026-2027

Réduction d'impôts pour tous les frais de garde d'enfants (jusqu'à 17,30€/jour) / Intervention des Mutuelles dans les frais de stages / Possibilité d'aide financière auprès du CPAS / 50 % pour les personnes bénéficiant du statut BIM

Programme et tarifs des stages

	Villersois ou « assimilés »	Non Villers- sois
Vacances d'Automne 1. « <i>L'appel de la forêt</i> » Du 19/10/26 au 23/10/26	90€ (1er enfant) 80€ (à partir du 2e enfant)	105€ / enfant
Vacances d'Automne 2. « <i>Le manoir enchanté</i> » Du 26/10/26 au 30/10/26	90€ (1er enfant) 80€ (à partir du 2e enfant)	105€ / enfant
Vacances de Détente 1. « <i>Vers l'infini et au-delà</i> » Du 22/02/27 au 26/02/27	90€ (1er enfant) 80€ (à partir du 2e enfant)	105€ / enfant
Vacances de Détente 2. « <i>La parade colorée</i> » Du 01/03/27 au 05/03/27	90€ (1er enfant) 80€ (à partir du 2e enfant)	105€ / enfant
Vacances de Printemps 1. « <i>Mission super-héros</i> » Du 26/04/27 au 30/04/27	90€ (1er enfant) 80€ (à partir du 2e enfant)	105€ / enfant
Vacances de Printemps 2. « <i>Ma 1ère toque</i> » Du 03/05/27 au 07/05/27 Jeudi 06/05 = férié	90€ (1er enfant) 80€ (à partir du 2e enfant) Stage culinaire	105€ / enfant
Vacances d'Été 1. « <i>Stage en collaboration avec la Commune de Villers</i> » Du 02/08/27 au 06/08/27	Inscriptions via l'Administration communale de Villers-le-Bouillet	
Vacances d'Été 2. « <i>Les inter-Bouilles</i> » Du 09/08/27 au 13/08/27	90€ *(1er enfant) 80€ *(à partir du 2e enfant)	105€ * / enfant
Vacances d'Été 3. « <i>Découverte des 4 éléments</i> » Du 16/08/27 au 20/08/27	90€ *(1er enfant) 80€ *(à partir du 2e enfant)	105€ * / enfant

50 % pour les Villersois disposant du statut BIM

* Un supplément pourra être appliqué en cas de surcoût du tarif du car pour les sorties planifiées

Horaires et tarifs accueil

Ecole Com-munale Fize	7h30-8h30 1€/enfant	Merc 11h45-12h15, puis sur inscription, accueil à Villers	15h45-16h45 = 1€/enfant	Après 16h45 + 0,5€/enfant
Ecole Com-munale Vaux	7h30-8h30 1€/enfant	Merc 11h45-12h15, puis sur inscription, accueil à Villers	15h45-16h45 = 1€/enfant	Après 16h45+ 0,5€/enfant
Ecole Com-munale Villers	7h-8h30 1€/enfant	11h45-13h30 = 1€ / enfant	15h45-16h45 = 1€/enfant	Après 16h45 + 0,5€/enfant
Ecole St-Quirin	7h-8h20 1€/enfant	12h-13h30 = 1€/enfant	15h45-16h45 = 1€/enfant	Après 16h45 + 0,5€/enfant
Ecole St-Martin	7h-8h30 1€/enfant	12h30-13h30 = 1€ / enfant	15h35-16h35 = 1€/enfant	Après 16h35 + 0,5€/enfant

BIM = gratuit



50% / Pénalité de retard = 8,5€/retard

Tarifs des mercredis après-midi

12h-12h30 : ramassage scolaire	10€/mercredi (1er enfant)
12h30-13h30 : dîner/temps libre	7€/mercredi (à partir du 2e enfant)
13h30-16h : activités	
16h-16h30 : goûter	50 % pour les personnes disposant du statut BIM
16h30-18h : accueil extrascolaire	

Tarifs des journées pédagogiques

7h-9h : accueil extrascolaire	18€/journée (1er enfant)
9h-12h : activités	16€/journée (à partir du 2e enfant)
12h-13h30 : dîner et temps libre	
12h45-... : sieste pour les petits	50 % pour les personnes disposant du statut BIM
13h30-15h30 : activités	
15h30-16h : goûter	
16h30-18h : accueil extrascolaire	

Infos pratiques : mercredi et journée pédagogique

- L'asbl accueille lors des mercredis après-midi et journées pédagogiques les enfants Villersois ou fréquentant les écoles de Villers-le-Bouillet âgés de 2,5 ans à 12 ans.
- Les **activités** proposées sont **ludiques, familiales et créatives** ;
- Le **nombre** de participants est **limité** au nombre d'accueillant(e)s présent(e)s pour les encadrer ;
- L'inscription écrite auprès de la coordinatrice Centre de vacances est obligatoire** pour pouvoir fréquenter les activités organisées par l'asbl. Elle n'est effective qu'après réception de l'inscription, **au plus tard 48h avant** la période concernée ; **Inscription en ligne testée en 2026-2027.**
- Tout enfant inscrit qui est présent ou n'ayant pas annulé 48h à l'avance est automatiquement comptabilisé et sa présence sera facturée.** Une facture mensuelle de l'ensemble des frais de fréquentation est adressée aux parents dans le courant du mois qui suit le mois concerné ;
- La réduction 2e enfant n'est valable que pour un 2e enfant d'une même famille ;
- Aucun remboursement ne sera accordé sans certificat médical ;
- Le non-respect des conditions d'inscriptions (âge, montant, paiement,...) donnera lieu à l'annulation de celle-ci ;
- Prévoir pique-nique et collations saines ;**
- Toute inscription vaut acceptation de la participation de son (ses) enfant(s) aux activités extérieures programmées.**